

MÉMENTO

DE RENTRÉE DE LA COOPÉRATIVE

Voici les choses importantes à effectuer **AVANT LE 30 SEPTEMBRE**.

Pour vous aider, dès que vous avez validé une étape, cochez les cases ☑

LA CLÔTURE DES COMPTES: COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS (CRA) & COMPTE-RENDU FINANCIER (CRF)

NB : Le compte-rendu financier et le compte-rendu d'activités sont essentiels. Une fois agrégés, Ils permettent notamment à notre association nationale de donner à voir la vie des coopératives au Ministère de l'Education nationale et de justifier de l'utilisation de la subvention reçue du ministère.

Se connecter à RETKOOP (www.retkoop.occe.coop), à partir du 1^{er} septembre, rubrique :

Les archives de la coop. :

1. Les cahiers de compta, les Comptes-Rendus, etc.

des années scolaires passées

Sélectionner l'année passée en cours d'utilisation, en ventilation automatique ou manuelle.

1) LA CLÔTURE DES COMPTES

Je vérifie :

- Que toutes les opérations sont inscrites dans le cahier de comptabilité
- Que les opérations sont bien ventilées selon le plan comptable (notamment que j'ai bien distingué le montant de l'assurance et celui de la cotisation OCCE)
- Que les opérations sont pointées (c'est-à-dire créditées ou débitées du compte) grâce à mes relevés bancaires, (X = pointé = crédit ou débit, - = non pointé = non crédit ou non débit). Les opérations qui restent non pointées basculent automatiquement sur la nouvelle année comptable.
- Que l'arrêté de caisse soit bon, si la caisse existe, L'arrêté de caisse
- Que les régies, si elles existent, sont expliquées ou retournées sur le compte de la coopérative,
- Que le tableau de justification des subventions est complété, si la coopérative en a perçues. Il s'agit uniquement des subventions de collectivités publiques (Mairie, ComCom., Agglo., Région, organismes publics). Ne pas inscrire les subventions d'associations (Amicale, APE...),

Des sommes apparaissent dans le c. 7410 (argent public).

Clique sur le bouton : Détails sur les subventions pour donner plus de détails.

- Que le rapprochement bancaire (c'est-à-dire que le solde indiqué par le dernier relevé de banque) est égal au solde bancaire du cahier de comptabilité.

Alors, je peux donc clore mon cahier de comptabilité :

Entre le 1^{er} et le 30 septembre 2013, tu dois procéder à la clôture de ce cahier de comptabilité, et donc de l'exercice comptable 2012 - 2013.
Tu ne pourras plus modifier ou supprimer d'écritures, ni en rajouter, mais tu pourras consulter ces cahiers dans les archives.

Clôture de ce cahier de comptabilité.

Attention ! Cette opération est irréversible !

Je clôture du cahier de comptabilité

Dès que vous cliquez sur le bouton de clôture du cahier de comptabilité, vous êtes dirigé(e) vers la saisie du compte-rendu d'activité.

2) **LE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ (CRA)**

Composé d'un questionnaire national, il est facile à remplir, uniquement à base de cases à cocher ou de quelques nombres à insérer. En bas de page, vous devez cliquer sur un bouton de validation ; une seconde lecture vous est demandée pour une validation définitive. Après ces deux étapes, vous pouvez accéder au bilan financier. **Le compte-rendu d'activité est tout aussi obligatoire que le compte-rendu financier.**

La Coopérative scolaire est un regroupement d'élèves (ou étudiants) et d'adultes (membres de l'équipe éducative) qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative, dans le respect des valeurs de l'OCCE.

Ce compte rendu est un élément statutaire, donc **obligatoire**, de la vie coopérative.
Il doit être rempli par le Mandataire, en concertation avec ses collègues et les élèves, avant le 30 juin 2013.
Il est indispensable à l'Association Départementale, pour rendre compte de son activité et de celle des coopératives qui lui sont affiliées.
Il donne un aperçu des possibilités qu'offre la coopérative ainsi qu'un regard précis sur vos pratiques !

Aide

Cochez la case quand la réponse est positive, ou complétez par un nombre, selon les items.

1. Questionnaire national

A. Vie coopérative		
A.1. Des conseils de coopératives ont-ils eu lieu ?		
- de classe(s) (mettre le nombre)	01	<input checked="" type="checkbox"/>
- d'école(s) (mettre le nombre)	02	<input checked="" type="checkbox"/>
A.2. Gardez-vous des traces écrites des réunions de conseil de coopérative ?	03	<input type="checkbox"/>
A.3. Les délégués à la coopérative ont-ils été formés ?	04	<input checked="" type="checkbox"/>
A.4. Les sujets abordés par ces conseils de coopérative scolaire concernaient :		
- La vie de classe	05	<input type="checkbox"/>
- La solidarité	06	<input type="checkbox"/>
- Le partenariat (parents d'élèves, autres, ...)	07	<input type="checkbox"/>
- Les projets	08	<input type="checkbox"/>

J'ai renseigné le CRA.

3) LE COMPTE-RENDU FINANCIER (CRF)

Le CRF apparaît.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2012 au 31.08.2013					
<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>			
60700008 Achats de produits pour cession	2 469,00	70700008 Ventes de produits pour cession	1 740,00		
61681008 Assurances versées	5,25	70800008 Produits des activités éducatives	595,00		
61810008 Charges des activités éducatives	3 961,25	74100008 Subventions de l'Etat et des coll.locales (3)	3 450,00		
62810008 Cotisations versées à l'OCCE 999	217,75	74200008 Subventions d'associations	0,00		
65000008 Autres charges courantes	623,30	75000008 Autres produits courants	528,60		
67000008 Charges exceptionnelles	1 275,63	75600008 Participations volontaires des familles	2 515,00		
68000008 Achats de biens durables <i>(figurant à l'inventaire de la coop.)</i>	199,00	76700008 Intérêts perçus (mutualisation)	0,00		
		77000008 Produits exceptionnels	1 600,00		
Total des charges (A) :		Total des produits (B) :			
8 751,18		10 428,60			
Résultat de l'année 2012-2013 (B-A) (+/-) : 1 677,42					
Bilan simplifié au 31 Août 2013					
<i>ACTIF</i>		<i>PASSIF</i>			
Solde des comptes au 31/08/2013					
512 Banque (1)	0,00	110 Report à nouveau au 1.09.2012 (**):	5 923,54		
514 Banque Postale, ex-CCP (1)	7 010,41	Egal à l'actif - passif au 31.08.2013			
530 Caisse en espèces (2)	590,55	Résultat de l'année 2012-2013 :	1 677,42		
5... Autre compte	0,00				
478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :	0,00		
Total de l'actif :		Total du passif :			
7 600,96		7 600,96			
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00					
Le bilan simplifié est équilibré.					

Le tableau en bas de page vous indique les documents à renvoyer à votre OCCE pour validation de vos comptes :

Papiers à envoyer à l'OCCE 03, soit par la poste, soit par mel :	soit en les archivant ici, s'ils sont numérisés :	Validation de l'OCCE 03 :
1. une copie de la page 1 du Compte-rendu papier (page quitus) (identité de la Coopérative scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quitus), signature de Julie JEAN, mandataire, etc). Plus d'info	 Page quitus signée	
2. une copie du relevé du compte "Caisse d'Epargne", où figure le montant : 2 162,56 €.	 Relevé bancaire	
3. et comme, les subventions des collectivités territoriales sont de 153,00 €, le(s) justificatif(s) de ce montant.	 Justif. de subvention(s)	

Si tous ces documents-papiers (1, 2 et 3) sont numérisés, ils peuvent être envoyés par messagerie électronique à l'adresse de l'OCCE 03 : ad03@occe.coop, en précisant bien les coordonnées de la coop. (son nom, le mandataire, le numéro du compte, etc).

Nous recommandons d'imprimer cette page (tableaux ci-dessus) pour en garder mémoire dans les archives en papier de la coop.

[Version imprimable de ce C.R.F.](#)

La page de quitus (complétée et signée par les contrôleurs aux comptes – au minimum 1 parent et un collègue) ;

Une copie du relevé bancaire correspondant à votre arrêté de comptes ;

Les justificatifs des subventions publiques si votre coopérative en a reçues. Dans ce cas, il vous suffit de joindre le relevé de compte où apparaît la somme versée.

Les documents peuvent être transmis par courrier postal, mail ou encore déposés directement sur Retkoop (en cliquant sur « parcourir » et en recherchant le document sur votre ordinateur).

J'ai transmis l'ensemble des documents ci-dessus à l'OCCE 43 et j'en conserve une copie pour la coopérative.

Lorsque l'OCCE reçoit ces documents, les comptes sont alors validés dans les jours qui suivent (sauf erreur à corriger) et la mention « validé » apparaît en remplacement de la mention « Non reçu ».

L'ADHESION ANNUELLE

NB : Celle-ci permet à l'OCCE 43 de payer la cotisation à la Fédération OCCE (qui finance notamment le salaire de l'animatrice départementale) et de régler les frais liés à la vie de l'association départementale (gestion courante, frais de transport, frais liés aux actions).

Se connecter à RETKOOP (www.retkoop.occe.coop), à partir du 1^{er} septembre. Cliquez dans le cadre rose en haut à gauche de l'écran sur « adhésion ».

L'adhésion des classes :

Il apparaît un tableau, pré-rempli avec les données de l'année précédente. Pour modifier les données, cliquez sur le petit crayon.

Sur chaque ligne, vous devez vérifier et modifier au besoin :

- Le nom de la classe (CP-CE, etc...) ;
- Le nom de l'enseignant (ou des enseignants s'ils sont plusieurs) ;
- Le nombre d'adultes sur la classe concernée (les ATSEM ne sont pas comptés mais les AESH peuvent l'être) ;
- Le nombre d'élèves.

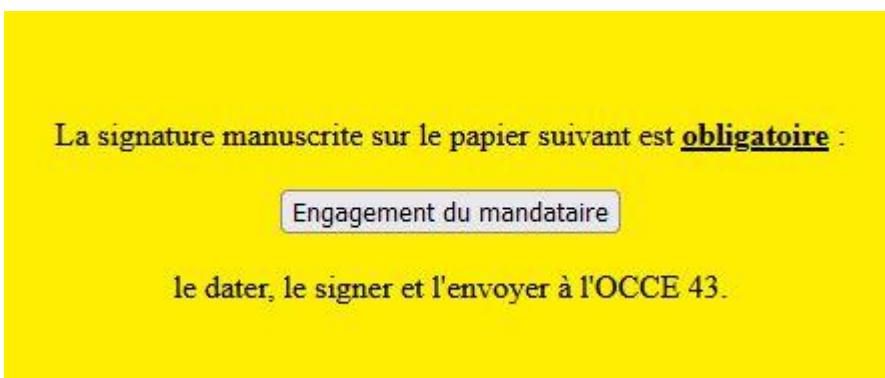
L'assurance des biens :

Le calcul se fait automatiquement : **chaque coopérative est assurée pour 2000 € de biens sans supplément au contrat.** Pour les coopératives qui ont des biens d'une valeur supérieure, il faut ajouter une modique somme : surplus des 2000 € x0.00688€

- Cliquez en bas du tableau sur « **Mettre à jour ces informations** »

L'engagement du mandataire :

Il est à signer chaque année (sauf si vous êtes nouveau mandataire, vous l'avez déjà signé). Vous le trouvez dans le cadre jaune sous le tableau d'adhésion.



- Je complète et j'imprime « l'engagement du mandataire »**
- J'envoie cet engagement ET mon règlement par chèque à :**

OCCE 43 – 12 avenue de la Cathédrale – 43 000 LE PUY EN VELAY

Après validation par l'OCCE, vous recevrez un mail de confirmation que votre adhésion a bien été prise en compte. Vous pourrez alors télécharger votre certificat d'adhésion qui servira de justificatif pour la comptabilité.

Lorsque mon adhésion est validée par l'OCCE 43, j'imprime le récapitulatif qui servira de pièce justificative pour ma comptabilité.

LE CHANGEMENT DE MANDATAIRE

Si un changement intervient, les documents à remplir sont à télécharger sur le site de l'OCCE 43 :

<https://ad43.occe.coop/page/changement-de-mandataire-3>

En aucun cas vous ne contactez la banque. L'OCCE 43 est votre seul interlocuteur.

***Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à nous contacter au 04 71 05 96 02 ou par mail :
ad43@occe.coop.***